



# Commission immobilière du 6 juin 2017

[fo.044@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.044@dgfip.finances.gouv.fr) permanence les matins: (sf mercredi 02.40.20.76.56 Versailles ou 02 40 74 03 87 Cambronno)

## La DRFIP 44 (unique direction concernée par cette CI) : "en progrès mais peut mieux faire !"

Une commission immobilière est destinée à examiner tous les éléments des futurs déménagements ou restructurations (en amont d'une séance plénière du CHSCT. Elle doit notamment répondre aux rubriques suivantes :

- Questionnement permettant de mesurer l'importance du projet
- Justifications du responsable en charge des réorganisations/réaménagements envisagés ?
- L'organisation du travail va-t-elle être modifiée ?
- En quoi le quotidien (transport notamment) des agents sera-t-il modifié ?
- Les postes de travail seront-ils modifiés ?
- La chaîne hiérarchique va-t-elle évoluer ?
- Les outils, notamment informatiques, ainsi que les équipements spécifiques alloués aux «besoins métiers cadastre» à disposition des personnels vont-ils être fortement modifiés ?
- Le projet envisagé implique t-il un déménagement ?
- Des groupes de travail préparatoires ont-ils été mis en œuvre ? Une information préalable des agents ? Des ergonomes ?
- Conclusion et justification sur l'importance avérée ou non du projet

Cette commission immobilière vise à "soulager" les débats en CHSCT, les difficultés techniques et les longs échanges avec la direction concernée, ayant lieu en amont. Cela donne aussi l'opportunité si besoin, à l'administration d'affiner le projet et de disposer de davantage de temps pour répondre aux questions des organisations syndicales avant le vote en CHSCT.

A **FO**, nous sommes intervenus pour expliquer les difficultés rencontrées pour préparer cette Commission : par le manque d'informations sur plusieurs projets (voire l'absence de 3 fiches impact sur 4 projets) et le manque de lisibilité de nombreux documents. Espérons que la DRFiP44 fera mieux pour le CHSCT du 13 juin 2017 !

### 1- Réorganisation du Pôle des Consignations

De 14 pôles actuels, la DGFIP a décidé de passer à seulement 2 pôles dont 1 à Nantes, l'autre à Lyon (voir les FO-Hebdo n°47-2016 et 15-2017).

Cette réorganisation se terminera en septembre 2019. Au 1<sup>er</sup> septembre 2017, débute la préfiguration à Nantes.

Effectifs	IDIV	Inspecteurs	Contrôleurs	Agents	Total
Aujourd'hui		1	3	1	5
Au 1 <sup>er</sup> septembre	1	1	11	2	15



Au 15 juin, 3 nouveaux collègues (recrutés localement suite à l'appel à candidatures) arrivent dans ce service. Les autres seront affectés lors des CAP locales. De plus, dès juin, deux renforts sont affectés sur les tâches simples (comme la numérisation des dossiers), pour permettre aux agents actuellement affectés dans ce Pôle de former les nouveaux.

Ce pôle sera installé Quai de Versailles au rez-de-chaussée dans des locaux qui présentent toutefois de nombreux inconvénients (bruits, lumière, et climatisation). Des compléments d'informations sont donc attendus pour le CHSCT du 13 juin. De plus, les collègues seront installés avec le matériel existant et pas toujours en état correct, notamment les sièges .... A ce propos, nous avons appris que sous les sièges, figure la date de la mise sur le marché sachant que la vie d'un siège est en moyenne de 10 ans.

## 2. Création de la BNIC au 1er septembre 2017

Cette future structure remplacera les brigades de renfort topographiques dont la BRF (Brigade Régionale Foncière) et ce à compter de septembre 2017. Il y en aura 16 sur le territoire dont une à Nantes qui sera implantée dans les locaux actuels de la BRF (au 3ème étage du bâtiment Anne de Bretagne à Cambronne). De 11 emplois aujourd'hui, ce service passera à 16 emplois mais aura une compétence interrégionale. Sous couvert d'un objectif annoncé de couverture plus homogène du territoire, cette réforme aura pour conséquence des déplacements encore plus importants.

## BNIC : Brigade Nationale d'Intervention Cadastrale

Extrait du compte-rendu de de la réunion nationale du 3 octobre 2016 : *s'agissant des affectations, la BNIC sera une affectation nationale afin de garantir une souplesse de gestion au niveau de la frontière des régions. À titre d'exemple, une intervention sur Cholet pourrait être demandée à un agent de la BNIC de Nantes alors que le découpage interrégional positionne Cholet dans le giron de Limoges. L'objet de la réforme étant notamment de couvrir de manière plus homogène le territoire, les agents (majoritairement ceux exerçant en BRF puisque a contrario ceux exerçant en BPCI font déjà preuve d'une mobilité étendue) pourront être amenés à effectuer des déplacements plus lointains.*

Les agents concernés ont été épaulés par les RH pour leur demande de mutations, après avoir reçu les informations en réunion.

## 3. Réorganisation du SFACT

Là également pas de fiche d'impact. La réorganisation a pour origine deux éléments : la réaffectation des dépenses de la DRAFF et de la DREAL et le passage en mode facturier. Les difficultés liées aux poussières dans le bâtiment Graslin qui ont nécessité de vider le 4ème étage de tout occupant auront des conséquences importantes pour le SFACT qui du coup se verra installé dans 2 bâtiments différents (voir dans tableau) pour un provisoire qui risque de durer,

Schéma de la future réorganisation qui prendr effet au 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

Pôle -secteur	Site	Effectifs
Commande Publique	Graslin (3ème étage)	17
Hors Commande Publique	Anne de Bretagne (1 <sup>er</sup> étage à gauche)	11
Dépense sans Ordonnancement	Anne de Bretagne (2ème étage à droite)	3*
Comptabilité	Anne de Bretagne (1 <sup>er</sup> étage à gauche)	4
<b>Sous-total pôles/secteurs</b>		<b>35</b>
Encadrement (A et A+)	Anne de Bretagne (1 <sup>er</sup> étage à gauche) 1A reste à Graslin	3
<b>Total SFACT</b>		<b>35</b>

\* (+1 vacataire en période de campagne TIC)

Une situation loin d'être idéale !!! cela pose aussi un souci pour les formations professionnelles qui se réduisent comme peau de chagrin... après la disparition de Lotz-Cossé et d'un nombre conséquent de salles adaptées aux formations, c'est maintenant celle d'Anne de Bretagne (1<sup>er</sup> étage) qui ne sera plus disponible puisqu'occupée par le SFACT,

## 4. Réaménagement accueils communs et caisse au CFP St Nazaire De Gaulle

Là aussi c'est la densification des surfaces qui entraîne l'installation de nombreux services dans ce site avec prochainement la Municipale et Montoir (semaines 25 et 26). Des documents ont également posé problème (exemple : des plans plus détaillés que ceux remis aux représentants des personnels sont remontés du terrain...). Pas vraiment acceptable !

L'accueil a également été abordé : un projet qui devrait améliorer l'existant avec notamment des usagers entrants qui ne croiseront plus les sortants. Avec un pré-accueil, des box de réception différenciés avec terminal de paiement, etc.

Par contre, malgré le nombre important indiqué de réunions, des agents se plaignent du manque d'informations : qui y est réellement convié ?



**FO** a demandé à ce que le coût total des travaux effectués sur ce site soit communiqué. Nous n'avons pas manqué de rappeler que garder ce bâtiment avait été désapprouvé par **FO** de longue date car il n'était pas adapté : un bâtiment en mauvais état, pas de restauration collective mais des solutions instables, des parkings payants, et maintenant des inondations ! Le budget initial a été explosé : à quand une direction générale qui réfléchit à long terme pour gérer de tels dossiers immobiliers !!!

**Conclusion** : des réorganisations qui s'enchaînent avec des difficultés bâtimentaires de plus en plus complexes.

Il est urgent de freiner tout ça ... la frénésie des réorganisations décidées unilatéralement par notre directeur général et la rentabilisation à tout crin des surfaces met le 44 dans une situation de plus en plus délicate !

Pour certains agents, cela se traduit par des contrariétés quotidiennes !

Délégation **FO** : Chrystelle TONNELIER – A-Françoise LOREAU – Bruno LE CARRE – Didier PICAN